



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le

ID : 069-216902569-20230209-V_DEL_23029_21-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **9 février 2023**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	26	8	9

Date de convocation le **3 février 2023**

Présidente: Madame Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire de séance : Madame Myriam **MOSTEFAOUI**

V_DEL_23029_21

Recensement de la Population 2022 - recrutement et rémunération des agents recenseurs

Rapporteur : Madame GAHROURI

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Patrice **GUILLERMIN - DUMAS**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Abdoulaye **SOW**, Frédéric **KIZILDAG**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Carlos **PEREIRA**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Josette **PRALY** donne pouvoir à Soufia **MAAROUK**, Nassima **KAOUAH** donne pouvoir à Dehbia **DJERBIB**, Pierre **DUSSURGEY** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Eric **BAGES-LIMOGES** donne pouvoir à Matthieu **FISCHER**, Christine **JACOB** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Harun **ARAZ** donne pouvoir à Monique **MARTINEZ**, Nordine **GASMI** donne pouvoir à Carlos **PEREIRA**

Absents :

Kaoutar **DAHOUIM**, Bernard **RIAS**, Nacera **ALLEM**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Maoulida **M'MADI**, Christine **BERTIN**

Mesdames, Messieurs,

Le recensement de la population permet de connaître la population, sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile travail ou domicile-études, etc.

Les résultats sont produits tous les ans et permettent :

- aux administrations et collectivités locales d'adapter les équipements collectifs : crèches, hôpitaux, établissements scolaires, équipements sportifs, transports, etc., et de préparer les politiques locales ;
- aux professionnels publics et privés de mieux connaître le parc de logements ;
- aux entreprises d'avoir des données précises pour mieux connaître leur marché potentiel ou les disponibilités de main-d'œuvre sur un secteur géographique donné ;
- aux associations, notamment celles qui œuvrent dans le domaine sanitaire, social, éducatif ou culturel, de mieux agir selon les besoins de la population.

Les données de la population 2019 de Vaulx-en-Velin sont de 52 795 habitants. Elles entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2022

En partenariat avec notre commune, l'INSEE organise cette année l'enquête de recensement de la population du 19 janvier au 25 février 2023. Les données recueillies concernent l'année 2022.

Afin de réaliser la collecte des données sur le territoire de la commune, il est nécessaire de procéder au recrutement de dix agents recenseurs qui seront chargés de recenser environ 1 719 logements (concernant 259 adresses postales) et plus de 3 000 personnes.

Leur rémunération brute sera de 1,40 € par feuilles de logement et 2,00 € par bulletin individuel.

Les frais de déplacement pour le recensement de la population à l'intérieur du territoire de notre commune seront indemnisés à hauteur du tarif d'un abonnement TCL permanent, conformément à la délibération du 13 octobre 2010.

Une dotation forfaitaire pour assurer l'organisation de cette enquête, sera versée par l'État à la Ville pour un montant de 9 323 €.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le recrutement de dix agents recenseurs ;
- fixer la rémunération brute de ces agents à : 1,40 € par feuilles de logement et 2,00 € par bulletin individuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'approuver le recrutement de dix agents recenseurs ;
- de fixer la rémunération brute de ces agents à : 1,40 € par feuilles de logement et 2,00 € par bulletin individuel.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230209-V_DEL_23029_21-DE



Suffrages exprimés	34	
Vote(s) Pour	34	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN - DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , Nordine GASMI , Richard MARION , Ange VIDAL , Carlos PEREIRA , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 09 février 2023.



La secrétaire de séance

Myriam MOSTEFAOUI